



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE

- Appel à projet régional 2024 en cours d'élaboration

*Annoncé par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire en septembre 2023*



Agir • Mobiliser • Accélérer

Structure du Pacte de la haie

6 axes, 25 actions

AXE I : Connaissance et planification des haies : recherche, observatoire

AXE II : Richesse écologique des haies : plantation, trame verte, graines et plants, labels sur la haie

AXE III : Valorisations économiques des haies : crédits carbone, biodiversité, structuration des filières

AXE IV : Gestion des haies : conseil, formation

AXE V : Simplification normative : harmonisation réglementaire, guichet unique

AXE VI : Gouvernance : comité de pilotage, suivi, régionalisation



PRÉFÈTE
DE L'ALLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation générale du dispositif

Intégré à la planification écologique, la stratégie nationale bas carbone, la stratégie nationale biodiversité, les projets prioritaires du gouvernement



Volet financier du Pacte en faveur de la Haie : 110 M€ pour 2024
(pensé pour être prolongé jusqu'en 2030)



Plantation + Accompagnement à la plantation + Accompagnement à la gestion durable

Dispositif d'aide unique régionalisé : D(R)AAF/ DDT(M)/ASP



**Structuration des
filiales aval**
National/ADEME



« **Graines & Plants** »
Couplé avec les aides
forestières / régionalisé



**Observatoire
National**



**Formation
National**

Objectif du dispositif



Objectif d'un gain net de 50 000 km de linéaire de haie d'ici 2030



Continuité du plan de relance, ambition x4

Structuration du dispositif

Structure = idem Plan de relance :

- 2 appels à projets régionaux lancés par les DRAAF 
 - Animation
 - Investissement
- Instruction par DDT (volet investissement)
- Paiement : ASP

Objectifs :

- Accompagner à la gestion durable et à la plantation
- Planter des haies + arbres intraparcellaires en cohérence avec la cible 2030 + 50 000 km

Cible : Acteurs de la production agricole

(= gestion/plantation de haies sur des surfaces agricoles)

- Complémentaire avec la mesure *trame verte* de la planification écologique
(= surfaces non agricoles)



Investissement : Qui est éligible ?

- **Personnes morales ou physiques qui réalisent des investissements sur des surfaces agricoles**



- les agriculteurs, personnes physiques ou morales (GAEC, EARL, SARL),
- les lycées agricoles et les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole,
- les groupements d'agriculteurs ayant une production agricole primaire, de type GIEE ou CUMA (composées à 100% d'agriculteurs).
- Les collectivités territoriales lorsqu'elles ont une activité de production agricole primaire.
- Les PME actives dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles, à condition que ces structures exploitent la surface agricole concernée par le projet de plantation.



Dépenses éligibles

Travaux préparatoires au chantier de plantation : préparation du sol, piquetage, création d'un talus, d'une bande enherbée, mise en défens, paillage.

Travaux liés à la plantation : achat et mise en place des plants pour haies de tout type (un rang, deux rangs, sur talus ou à plat, etc.) et d'alignements d'arbres intraparcellaires (avec une densité comprise entre 30 et 100 arbres/ha), tuteurage et protection

Travaux d'entretien sur les haies et arbres implantés : taille de formation, regarnissage, etc., pour une durée maximale de 3 saisons de végétation post-plantation.

Travaux de régénération naturelle assistée (RNA) : expérimental, dans la limite de 10 % de l'ensemble du projet de plantation dans l'exploitation agricole.

Dépenses inéligibles

Frais généraux d'étude : études préalables, diagnostics, maîtrise d'oeuvre (relève du volet animation)

Plantation provenant d'un arrachage/replantation : au titre de l'obligation BCAE8 ou mesure de compensation au titre de la réglementation sur les espèces protégées, haies protégées dans les documents d'urbanismes ou sites Natura 2000, ...

Plantation et entretien de **vergers**

Plantation de haies constituées **à plus de 50 % d'arbres fruitiers** sur l'ensemble des essences d'arbres plantées.

Critère d'admissibilité

Taux d'aide : 100 % sur la base du barème pour 2024
le projet ne pourra faire l'objet d'aucune autre aide financière

Plancher : minimum de 1 500 € par projet

Durée de projet : Travaux réalisables au plus tôt
après la décision juridique d'obtention de l'aide

% de plan végétal local : 50 %

Provisoire

En attente de
l'appel à projet
Régional

Prévu pour juin

Pour la région AURA :
9M€ - 680km de haies pour 2024

Barème des dépenses pour la plantation de haies

		Haie 1 rang	Haie 2 rangs
TRAVAUX DE PREPARATION DE L'IMPLANATAION DE LA HAIE			
TALUS	Création d'un talus	4,69€ HT/ml	Sans objet1
BANDE ENHERBEE	De 3 m de large en référence à la MAEC couvert 06	0,7€ HT/ml	0,93€ HT/ml
CLOTURE FIXE BARBELE	Pose	4,50€ HT/ml	4,50€ HT/ml
CLOTURE FIXE ELECTRIQUES	Pose	1,50€ HT/ml	1,50€ HT/ml
PLANTATION			
PLANTS	Achat des plants sans label	1,48€ HT/ml	1,97€ HT/ml
	Achat des plants végétal Local	2,01€ HT/ml	2,67€ HT/ml
	Achat de plants MFR	1,61€ HT/ml	2,14€ HT/ml
SOL et PLANTATION	Préparation du sol	2,29€ HT/ml	3,05€ HT/ml
	et Mise en place des plants	1,85€ HT/ml	2,46€ HT/ml

Barème des dépenses pour la plantation de haies

		Haie 1 rang	Haie 2 rangs
PROTECTION	Achat des protection grands gibiers	2,8€ HT/ml	3,72€ HT/ml
	Achat des protection petits gibiers	0,89€ HT/ml	1,18€ HT/ml
	Pose des protections grands gibiers	2,03€ HT/ml	2,7€ HT/ml
	Pose des protection petits gibiers	1,33€ HT/ml	1,77€ HT/ml
	Application (1 passage) d'un répulsif gibier type Trico (ou équivalent) après plantation et dans les conditions optimales d'apllication (temps sec, T°>10°C, avant débouillage)	0,72€ HT/ml	0,95€ HT/ml
	Application d'un répulsif giblier type Trico en pépinière	0,22€ HT/ml	0,29€ HT/ml
PAILLAGE	Fourniture paillage (€ HT/ml) ²	2,50€ HT/ml	3,33€ HT/ml
	Pose paillage (€ HT/ml) ²	1,82€ HT/ml	2,42€ HT/ml
ENTRETIEN POST-PLANTATION			
SUIVI	ENTRETIEN POST-PLANATION	1,13€ HT/ml	1,5€ HT/ml
	TAILLE DE FORMATION (1ere taille plantation -- année n+3)	0,91€ HT/ml	1,21€ HT/ml

Barème des dépenses pour la plantation de haies

TRAVAUX DE PREPARATION DE L'IMPLANATAION D'ARBRES INTRAPARCELLAIRES		
SOL et PLANTATION	Préparation du sol	3,41€ HT/arbre
	et Mise en place des plants	3,24€ HT/arbre
PLANTATION		
PLANTS	Achat des arbres sans label	2,42€ HT/arbre
	Achat des arbres végétal Local	3,6€ HT/arbre
	Achat des arbres MFR	2,91€ HT/arbre
	Achat des arbres fruitiers	23,48€ HT/arbre
	Achat des arbustes sans label	1,9€ HT/arbre
	Achat des arbustes végétal Local	2,21€ HT/arbre
PAILLAGE	Fourniture paillage (€ HT/arbre) ¹	2,65€ HT/arbre
	Pose paillage (€ HT/arbre) ¹	1,88€ HT/arbre

Barème des dépenses pour la plantation d'arbres intraparcellaires

PROTECTION	Achat des protection grands gibiers	4,8€ HT/arbre
	Pose des protections grands gibiers	2,21€ HT/arbre
	Application (1 passage) d'un répulsif gibier type Trico (ou équivalent) après plantation et dans les conditions optimales d'application (temps sec, T°>10°C, avant débouillage)	0,72€ HT/ml
	Application d'un répulsif gibier type Trico en pépinière	0,22€ HT/ml
	Perchoirs (3/ha planté)	1,98€ HT/arbre
	Achat protections animaux domestiques	19,32€ HT/arbre
	Pose des protections animaux domestiques	5€ HT/arbre
SUIVI	ENTRETIEN POST-PLANATION par année	4,51€ HT/arbre
	TAILLE DE FORMATION (1ere taille plantation en année n+3)	0,91€ HT/arbre

Le pacte de la haie dans l'allier

Les enjeux dans l'Allier

- ▶ Un département hétérogène avec des enjeux liés au bocage qui se recroisent
- ▶ Secteurs de Grandes Cultures avec maillage relativement faible
 - ➔ Vents dominants, auxiliaires, dérive, ...
- ▶ Secteur d'élevage avec maillage plus dense mais fragile
 - ➔ bien-être animal, ressource fourragère,...
- ▶ Un linéaire existant avec un enjeu de gestion important
- ▶ Des enjeux cynégétiques

Le consortium

- ▶ Un partenariat entre 3 structures aux domaines d'activité diversifiés, complémentaires et représentatif du territoire.
- ▶ Se regrouper pour gagner en efficacité et servir le territoire

Mission Haies
Union des Forêts et des Haies
Auvergne Rhône Alpes



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
de L'ALLIER



Les objectifs du consortium

- ▶ Accompagner la création de linéaires de haie à l'échelle du département
- ▶ Accompagner l'évolution des pratiques de gestion concernant le linéaire existant
- ▶ Communiquer sur les bénéfices de la haie (environnementaux, agricoles, économiques,...)
- ▶ Développer des filières de valorisation

L'organisation du consortium

► Notre organisation



Communication autour de la haie
Accompagnement administratif
Filières de valorisation

Elaboration des projets de plantation
Formation des planteurs
Appui pour les chantiers de plantation



Planter mais pas à n'importe comment

- ▶ La réussite d'une plantation est déterminée par 5 facteurs :
 - ▶ Travail du sol (décompactage, reprise)
 - ▶ Paillage (film biodégradables, pailles, litière plaquette)
 - ▶ Choix des essences (Végétal local)
 - ▶ Arrosage (assure le taux de reprise)
 - ▶ Protection (élevage et faune sauvage)

- ▶ Attention à bien anticiper la charge de travail pour les primo-plantateurs :
 - ▶ 5 jours pour 300 mètres linéaires
 - ▶ 0,5 j/mois pour l'arrosage

- ▶ Aide possible pour les chantiers de plantation (Mission Haie, Fédération des Chasseurs)